ANNEXE 15 : MODELE DE NOTIFICATION DE FUSION DE LISTES

ELECTIONS DES CONSEILLERS REGIONAUX ET DES CONSEILLERS AUX ASSEMBLEES DE CORSE, DE GUYANE ET DE MARTINIQUE – JUIN 2021

RALLIEMENT DES CANDIDATS D'UNE LISTE A UNE AUTRE LISTE

RÉGION/COLLECTIVITÉ :
Je soussigné(e) M. ou Mme
ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au premier tour de l'élection des conseillers régionaux et des conseillers aux assemblées de Corse, Guyane et Martinique du 20 juin 2021,
notifie au préfet, conformément aux dispositions des articles L. 346 et L. 373 du code électoral, que la liste susmentionnée ne se présentera pas au second tour desdites élections et que certains de ces candidats se présenteront sur la liste intitulée (et sur aucune autre liste) :
candidate au second tour de ces élections, le 27 juin 2021.
Fait à